

Séminaire TVA 2022 (séminaire de la Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse)

23 juin 2022 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Conseillers fiscaux, avocats, experts fiscaux, comptables et fiduciaires
- Responsables financiers
- Comptables
- Réviseurs
- Fonctionnaires fiscaux

Contenu

- Projets en cours à l'Administration fédérale des contributions, Division principale de la TVA («AFC-TVA»)
- Nouveautés de la législation TVA et de la pratique administrative de l'AFC-TVA et de l'AFD
- Nouveautés en matière de jurisprudence, au niveau du Tribunal administratif fédéral que du Tribunal fédéral
- Développement et approfondissement de thèmes spécifiques en matière de TVA domestique et de TVA transfrontalière

Conditions-cadres

De bonnes connaissances en matière de TVA sont requises

Vos avantages

Vous connaîtrez

- De quoi sera fait votre avenir proche (et moins proche) ainsi que celui de vos clients au niveau de l'AFC-TVA
- Les précisions et changements de pratique TVA à prendre en considération dans votre activité professionnelle
- Les nouveautés jurisprudentielles à intégrer dans votre pratique professionnelle
- Comment gérer au mieux les problèmes d'encaissement qu'un assujetti peut connaître un jour et quelles sont les solutions qui peuvent être examinées avec l'AFC-TVA?
- Comment optimiser la situation TVA d'un assujetti sans pour autant franchir la ligne rouge de l'évasion fiscale, en particulier en présence de marchandises dites sensibles?
- Comment identifier l'existence d'une subvention dont on connaît le caractère protéiforme et quelles en sont, cas échéant, les conséquences au niveau du droit à déduction de l'impôt préalable de l'assujetti?

Date

23.06.2022 journée entière

Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Vous saurez

- Mettre en œuvre les aspects TVA
- Reconnaître les risques et opportunités TVA chez vos clients ou au sein de votre entreprise
- Anticiper les mesures à prendre au niveau technique et organisationnel chez vos clients ou au sein de votre entreprise

Responsable du séminaire

Jacques Pittet, avocat, associé, Oberson Abels SA, Genève; membre de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse

Conférenciers

Anick Baumann, titulaire d'un master en management (économie d'entreprise), économiste à l'AFC, DP TVA, Berne, déléguée pour la Suisse au groupe de travail de l'OCDE pour les impôts indirects

Fabienne Boinnard, directrice TVA chez PWC; Maîtrise en droit; Certificats d'études supérieures («CES») en management (HEC) ainsi qu'en management du sport (IDHEAP)

Anne Honsberger, AFC, lic. jur. AFC, Division Ressources (Encaissements), Berne

Valentin Muller, master en droit et en économie, avocat-stagiaire, Lenz & Staehelin, Genève

Valérie Paris, licenciée en droit, co-dirigeante de la division Droit, AFC-TVA, Berne

Raffaello Pietropaolo, Vice-directeur, chef Division principale de la TVA, chef de la division TVA, Administration fédérale des contributions, Bern

Jacques Pittet, (voir ci-dessus)

Umberto Ottavianelli, expert fiscal TVA, chef des Régions 1 à 5 de la division Contrôle externe de l'AFC-TVA, Berne

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.05	Bienvenue et introduction	Jacques Pittet
09.05–09.50	Thème 1 : Actualités de la DP TVA	Raffaello Pietropaolo
09.50–10.35	Thème 2 : Nouveautés de la pratique TVA	Anick Baumann
10.35–11.00	Pause-café	
11.00–12.00	Thème 3 : Encaissement de la TVA: ce que tout assujetti et tout mandataire devrait savoir	Anne Honsberger
12.00–12.30	Thème 4 : Jurisprudence du TF et du TAF (début)	Valérie Paris
12.30–14.00	Repas de midi	
14.00–14.30	Thème 4 : Jurisprudence du TF et du TAF (fin)	Valérie Paris
14.30–15.30	Thème 5 : Subventions: de leur caractère protéiforme et de leurs conséquences parfois désagréables	Fabienne Boinnard / Umberto Ottavianelli
15.30–15.45	Pause-café	
15.45–16.45	Thème 6 : Structures de détention d'actifs de valeur, théorie de l'évasion fiscale et TVA: théorie et cas pratiques	Valentin Muller
16.45–17.00	Conclusion	Jacques Pittet
17.00	Fin du séminaire	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTSuisse SA (EXPERTSuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTSuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.